

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3153

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest - Dardilly

objet : Avenue de la Porte de Lyon sur le pont (ouvrage PS12) - Travaux de modification de 2 carrefours à feux et de dévoiement du réseau de régulation - Convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3153**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Limonest - Dardilly

objet : **Avenue de la Porte de Lyon sur le pont (ouvrage PS12) - Travaux de modification de 2 carrefours à feux et de dévoiement du réseau de régulation - Convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction interdépartementale des routes centre-est et la Communauté urbaine de Lyon souhaitent le réaménagement de 2 carrefours à feux et le dévoiement du réseau de régulation de part et d'autre des têtes de pont de l'ouvrage PS12 avenue Porte de Lyon reliant les Communes de Limonest et de Dardilly.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération seront réalisées par la Communauté urbaine, la direction interdépartementale des routes centre-est apportant une participation financière.

La présente convention précise les conditions administratives, techniques et financières pour la construction, l'entretien et le financement des ouvrages.

La dépense à prendre en charge par la Communauté urbaine est estimée à 53 200 € TTC et la recette à 53 200 € correspondant à la contribution à l'opération de la direction interdépartementale des routes centre-est. Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2012 dans le cadre de l'enveloppe globalisée, opération n° 0P11O1702 pour un montant prévisionnel de 33 200 € TTC en dépenses et 33 200 € en recettes, opération n° 0P11O1654 pour un montant prévisionnel de 20 000 € TTC en dépenses et 20 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la direction interdépartementale des routes centre-est portant sur les travaux de modification de 2 carrefours à feux et de dévoiement du réseau de régulation, avenue de la Porte de Lyon sur le pont (ouvrage PS12) reliant les Communes de Limonest et de Dardilly.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 33 200 € TTC en dépenses et 33 200 € en recettes à la charge du budget principal - exercice 2012, sur l'opération n° 0P11O1702.

Le montant de l'autorisation de programme est donc porté à 666 200 € en dépenses et 94 200 € en recettes.

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 20 000 € TTC en dépenses et 20 000 € en recettes à la charge du budget principal - exercice 2012, sur l'opération n° OP11O1654.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 1 320 000 € en dépenses et 20 000 € en recettes.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - chapitres 21 et 23 - fonction 821.

5° - La recette sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 132 - fonction 821.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.